

2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

PE 2.1.2 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

DIAGNOSTIC

Les professionnels des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Relais Petite-Enfance (RPE), sensibles à l'enjeu d'accueillir des publics fragiles, réclament un accompagnement dans la durée et en réseau pour traiter les difficultés rencontrées par certaines familles.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'objectif est de réaliser un programme pluriannuel de sensibilisation, à destination des professionnels de territoires prioritaires dont le contenu sera co-construit et soutenu par les partenaires institutionnels, sur la question de l'accueil des publics en situation de fragilité.
- Un versant important de nos actions porte sur la mise en œuvre de conditions permettant la collaboration entre professionnels de la petite-enfance et professionnels de l'insertion.

PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Communes avec un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), et plus spécifiquement les 7 communes définies comme très prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Lyon 8^{ème} limité au périmètre Cité Éducative, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, St-Fons et Givors)

PILOTAGE /COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon : Direction de la Santé et PMI (DSPMI), Direction Insertion, Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), Services sociaux
- ➔ Conseil Départemental
- ➔ L'ARS avec la collaboration de l'ANSA
- ➔ Pôle Emploi
- ➔ Collectivités locales volontaires

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ Communes avec QPV, et plus spécifiquement les territoires du Top 7

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf
- ➔ ARS
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil départemental : Services PMI - Action sociale - Logement - Plateforme Demandeurs d'asile DASIL

ACTION 1

Action à destination de l'accueil collectif :

➔ Dans les 7 communes les plus prioritaires, mettre en œuvre un programme de sensibilisation pluriannuel afin de faciliter l'accueil de publics en situation de fragilité sur plusieurs thématiques (premier accueil, sensibilisation aux enjeux écologiques, prévention de l'obésité, troubles de l'attachement, prévention des accidents domestiques, veille sur les publics victimes de violences intra-familiales, troubles de l'acquisition du langage, santé bucco-dentaire, etc.). Ces actions de sensibilisation peuvent par exemple prendre la forme de temps d'échanges (journées pédagogiques, semaine petite-enfance ou offre en distanciel).

Action à destination de l'accueil individuel :

➔ En Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), expérimenter un programme pluriannuel dérivé de l'action Parler Bambins au profit des assistants maternels via les Relais Petite-Enfance (RPE) avec le soutien de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

ACTION 2

➔ Coorganiser le Combitour (échanges entre professionnels de la petite enfance et de l'insertion) et faciliter l'émergence de projets locaux grâce aux échanges.

➔ Faciliter l'émergence de projets locaux couplant les efforts des professionnels de la petite-enfance et de l'insertion.

ÉCHÉANCES

➔ Durée du Schéma des Services aux Familles.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ **Amélioration de la présence de publics fragiles dans les modes d'accueil, et adaptation du fonctionnement de ces lieux aux besoins spécifiques de ces publics**

- Nombre d'assistants maternels formés à Parler Bambin
- Nombre d'actions de sensibilisation déployées sur les 7 territoires les plus prioritaires

➔ **Émergence de projets associant acteurs de l'insertion et de la petite-enfance**

- Nombre de projets soutenus/accompagnés intégrant des professionnels de la petite-enfance et de l'insertion